

Cadre réservé à l'administration

Date de résiliation :

FICHE RESILIATION ABONNEMENT ORDURES MENAGERES

Fiche à retourner à l'adresse mail :

- ti@comcom-crozon.bzh pour les communes de Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Roscanvel, Telgruc-sur-Mer,
- antenne.lefaou@comcom-crozon.bzh pour les communes de Le Faou, Pont-de-Buis-Lès-Quimerch et Rosnoën

COMMUNE : ARGOL CAMARET SUR MER CROZON LANDEVENNEC LANVEOC

LE FAOU PONT DE BUIS LES QUIMERC'H ROSCANVEL ROSNOEN TELGRUC SUR MER

COORDONNEES

NOM – PRENOM :

ADRESSE :

N° TEL : ADRESSE MAIL :

OBJET RESILIATION ABONNEMENT

Les bacs doivent rester dans le logement vidés et nettoyés.


DEMENAGEMENT (joindre justificatif de départ : état des lieux de sortie, attestation de vente, résiliation EDF)

DEPART EN EHPAD (joindre justification de présence en EHPAD)

DECES (joindre l'acte de décès)

NB : l'abonnement n'est pas résilié sauf en cas de vide de meuble (attestation fournie par la Mairie)

AUTRE :

 Le badge d'accès à la déchèterie et aux colonnes semi-enterrées est à restituer en cas de déménagement ***hors de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime***, sinon il sera facturé 10€.

Cadre réservé à l'administration

Badge n° : Restitué le : Non restitué :

NOUVELLE ADRESSE (pour le solde de la facture)

CP : VILLE :

Fait à Le

SIGNATURE

✂

JUSTIFICATIF RESILIATION ABONNEMENT ORDURES MENAGERES

Je soussigné(e),, agent de la CCPCAM, certifie avoir résilié le compte ordures ménagères en date du